

Conseil Municipal du 04 juillet 2022

- Procès-Verbal -

L'an 2022, le lundi 04 juillet à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil Municipal au Château Lestrille, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

Présents :

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, M. Thierry VERDON, Mme Christine GAURRY, Mme Marie-Luce ABADIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Éric MAITRE, M. Vincent COYAC, Mme Muriel MEURIN, M. Pascal DELAVICTOIRE, Mme Evelyne DAUVILLIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Thomas TEYSSIER, M. Mathieu CHOLLET, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE, M. Jean Bernard AGUERRE, Mme Marie-José MALLADA

Absents et excusés :

Mme Claire WINTER
M. Karim MESSAI
M. Jean-Philippe VIDOU
Mme Marie-Hélène LAHARIE
Mme Laurène MAURY
M. William ANDRE-LEBESGUE
Mme Claire RYCKBOSCH
Mme Jihane ELFADI

Pouvoir a été donné par :

Mme Claire WINTER à M. Vincent COYAC
M. Karim MESSAI à M. Thierry VERDON
M. Jean-Philippe VIDOU à Mme Muriel MEURIN
Mme Marie-Hélène LAHARIE à Mme Catherine BROCHARD
Mme Laurène MAURY à Mme Evelyne DAUVILLIER
M. William ANDRE-LEBESGUE à M. Mathieu CHOLLET
Mme Claire RYCKBOSCH à M. Claude DAUVILLIER
Mme Jihane ELFADI à M. Thomas TEYSSIER

Secrétaire de séance :

Mme Evelyne DAUVILLIER

Monsieur le Maire :

« Mesdames et Messieurs Bonsoir, donc je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2022, et je vais commencer comme habituellement par la feuille de la liste des présents »

(Monsieur le Maire procède à l'appel et à la nomination du secrétaire de séance)

« Merci, je vous fais suivre la feuille de présence pour signature s'il vous plaît »

Communications

Monsieur le Maire :

« Quelques communications, première communication, je vous informe donc que le permis de construire de l'école située sur le site du château Feydeau a été déposé la semaine dernière, donc à ce stade le planning d'avancement de ce projet est respecté. Je vais passer la parole d'abord à Madame Corine LESBATS pour une communication sur le 14 juillet »

Madame Corine LESBATS :

« Alors comme l'année dernière, j'allais dire comme tous les ans mais malheureusement on a eu une année où ça n'a pas eu lieu, donc il y aura bien sûr le feu d'artifice, bien sûr si les conditions météo le permettent, donc dans le parc de la mairie. Au préalable à 19h00 à partir de 19h30 les associations seront installées place du centre bourg pour la partie restauration, à 20h il y aura un groupe de musique qui s'appelle « So'Calypso » qui est un report en fait d'un groupe qui devait venir pour la fête de la musique et vous savez que pour des questions de températures très élevées on a dû annuler cette manifestation, et donc on a pu reproposer à ce groupe de venir, alors « So'Calypso » c'est de la musique on va dire des Caraïbes ils jouent sur des instruments qu'on appelle des steeldrums, je ne connaissais pas le terme, ils jouent sur des barils, ils récupèrent des barils de pétrole, et cela fait une musique très joyeuse.

21h00, un autre groupe c'est « Cézanelà » donc c'est de la musique justement ces années-là voilà, un peu rétro, à 23h00 il y a le feu d'artifice, 23h30 de nouveau le groupe de musique « Cézanelà » jusqu'à on va dire 00h30, voilà »

Monsieur le Maire :

« Merci, une communication de Madame BROCHARD »

Madame Catherine BROCHARD :

« Oui bonjour, je voulais vous rappeler les nombreux événements qui ont eu lieu, parce qu'on a eu beaucoup de manifestations sportives, des assemblées générales, des remises de récompenses, des spectacles ou des fêtes de fin d'année scolaire. Famille, il y a eu la journée des pitchoun pour le hand, le 20 et 21 juin il y a eu les journées olympiques et paralympiques organisées par Olivier DULAURENT et moi-même, et qui se sont déroulées ainsi, deux journées avec les élèves du CM 2, sur des activités sportives, sport co et course d'orientation. Les formateurs faisaient partie du stage de formation d'éducateur sportif. Le 25 juin toujours dans ces journées olympiques et paralympiques, il y a eu donc un match handihand, donc avec handicapés et des valides le matin, et à 15h30 un match de hand avec deux équipes de Saint-Loubès.

La fête de la musique a été annulée donc on le sait par la préfecture, mais « Le Pied Dansant » a pu quand même, qui est une association d'Artigues, a pu faire une démonstration au Cuvier, par la suite.

Le 6 juillet, nous aurons la remise des médailles à des basketteuses à la mairie, donc ceux qui veulent venir avec plaisir. Le comité des fêtes a réussi sa dernière soirée à Bétailhe, samedi, après un marché nocturne qui avait aussi très bien réussi. Il y a 45 associations référencées qui reçoivent des subventions sur Artigues, je rappelle que les enfants peuvent bénéficier du cheq'art, qui aide pour la cotisation à un sport, et qui seront disponibles au forum des associations. Il existe aussi une aide de l'état de 50€00 qui est une allocation de rentrée sportive, pour les jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, donc ça doit vraiment aider les familles pour que les jeunes s'inscrivent au sport. Le forum des associations aura lieu le samedi 10 septembre, je voulais rappeler qu'il se passe beaucoup d'événements sportifs ou culturels, et quelquefois on entend qu'il ne se passe rien à Artigues, donc il faut penser à regarder,

consulter plusieurs fois l'agenda qui note tous les spectacles, les panneaux lumineux, et le Facebook de la mairie qui rappelle tout ce qu'il se passe dans notre ville, voilà, merci »

Monsieur le Maire :

« Merci de ce rappel et de ces précisions, ces informations Madame BROCHARD, maintenant les informations de Monsieur Thierry VERDON sur l'espace public »

Monsieur Thierry VERDON :

« Merci Monsieur le maire, bonjour à tous, des travaux allée de Gascogne, les travaux d'éclairage public sont prévus le 11 juillet et finiront le 22 juillet et après en suivant le début des travaux de voirie, vont être en route barrée qui démarrent à partir du 8 août jusque pendant une durée de trois mois, donc c'est une allée qui sera uniquement dédiée pour accéder aux sociétés qui se situent en bout de cette rue voilà, par contre le terrain de bicross et de pétanque ne sera accessible uniquement que à pieds et non pas en voiture, premier point. Second point, vous avez peut-être vu que l'étang du golf a été enlevé de ses algues, depuis très longtemps des algues ont proliférées parce que la fameuse petite source qui était sur le golf n'était pas reliée au lac, donc cela a proliféré les algues, donc c'est chose faite et la source, et les algues voilà pour information. Troisième point, au sujet de l'éclairage public vous savez qu'on a signé avec le SDEEG pour des candélabres en LED donc les premiers travaux vont commencer le 11 juillet, et finiront une première partie le 7 septembre et une autre partie alors ça c'est pour les poses des luminaires routiers, en seconde à partir du 7 septembre, il va y avoir les poses de luminaires résidentiels qui finiront à peu près au mois de décembre en gros, et en suivant entre la mise en service et la pose tout cela sera fini le 4 avril 2023, voilà avec la réception, les luminaires, voilà, Merci »

Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur le Maire :

« Merci monsieur VERDON, nous allons donc passer au point suivant qui concerne donc l'approbation du procès-verbal du précédent conseil du 30 mai 2022, y-a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Non je n'en vois pas, écoutez je vous propose de le mettre au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, donc à l'unanimité le procès-verbal est adopté, je vous en remercie et je vous fais passer d'ailleurs la feuille de signature de ce procès-verbal »

Délibérations

Monsieur le Maire :

« Alors nous allons passer maintenant aux délibérations, avant de passer la parole à Monsieur LUREAUD, donc sur la première délibération qui concerne la réalisation d'une halle de marché à toiture photovoltaïque, je voulais juste préciser un petit peu le contexte et notamment le contexte général, avec l'accélération du besoin en énergie propre dans notre pays, et donc c'était pour nous une opportunité d'obtenir un financement aussi de mise en place par Bordeaux Métropole, de la partie toiture photovoltaïque, sur ce secteur qui est d'ailleurs un secteur qui est de propriété Bordeaux Métropole, une emprise métropolitaine tout en conservant donc une qualité architecturale intéressante sur ce projet. Donc cette halle elle était prévue dans notre programme électoral et donc elle sera bien positionnée, là où elle était prévue, donc sur le parking qui est face aux écoles, qui restera et qui sera donc une zone halle de marché, mais qui restera en semaine un parking qui sera donc couvert, voilà pour d'autres périodes pour insérer bien sûr d'autres

manifestations publiques, je passe la parole à Monsieur LUREAUD pour la délibération en elle-même donc »

Délibération n° 2022 / 53 - Réalisation d'une halle de marché photovoltaïque sur un foncier métropolitain situé sur la commune d'Artigues près Bordeaux - Convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation des travaux - Décision - Autorisation

Monsieur Thierry LUREAUD :

« La délibération consiste en la signature d'une convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation de ces travaux, donc comme Monsieur le maire vient de l'évoquer en fait ce sont deux objectifs concomitants qui se rejoignent. La volonté de Bordeaux Métropole de créer des systèmes de production d'électricité photovoltaïque sur des terrains déjà artificialisés, et notre volonté, depuis longtemps exprimée, de créer une halle de marché. Donc le projet globalement en quelques chiffres, que vous ayez les ordres de grandeur sans vous abreuver de trop de données chiffrées, la halle ferait environ 1200 - 1250 m² pour une surface de panneaux voltaïque de 970 m² vous verrez que dans la convention nous avons préparé une puissance crête comprise entre 100 et 250 kwc on est aujourd'hui aux alentours de 190 kwc et à peu près à mi-chemin entre ces deux chiffres. Le kilowatt crête c'est la puissance maximum que sont capables de fournir les panneaux photovoltaïques s'ils étaient dans une condition idéale en permanence, ce qui évidemment n'est pas le cas.

La puissance totale, la capacité de puissance d'énergie sera de l'ordre de 225 000 kilowatts heure par an sur les panneaux qui sont posés sur la halle, on pourrait estimer à peu près un foyer standard de deux personnes qui est entièrement à l'électricité, c'est à dire chauffage électrique, ballon d'eau chaude et consommation électrique, consomme environ 7500 kilowatts heure par an pour deux personnes, donc en produisant 225 000 c'est l'équivalent d'un peu plus de trente foyers artiguais qui sont compensés par la production de l'électricité sur la halle, donc c'est quand même très significatif voilà pour les grands chiffres je vais pas vous abreuver d'autres chiffres. Le coût global estimé est de l'ordre de 500 KE, 500 000 € avec une participation de la ville à hauteur de 60 % que nous avons souhaité caper dans cette proposition d'offre de concours à plus 20 %, donc limiter la participation de la ville à 360 KE, voilà pour essayer aujourd'hui de se prémunir contre les évolutions des prix du marché qui comme vous le savez sont un peu difficiles à maîtriser à ce jour. En termes de planning, la première action c'est de déposer un permis de construire, comme je l'ai évoqué en commission le permis sera déposé courant juillet, nous avons vérifié aujourd'hui auprès des services de Bordeaux métropole, ce bâtiment sera considéré comme un ERP, Etablissement Recevant du Public, c'est à dire qu'il a un délai de traitement par les services de cinq mois et pas de trois, et un délai total de traitement de ce permis de construire de cinq mois, ça ne remet pas en cause le projet, jusque-là d'autres actions à mener en parallèle. Bordeaux Métropole qui prend à sa charge le déplacement des arbres qui sont actuellement présents sur le site, donc ces travaux se feront avant que le permis soit soldé, puisqu'il n'implique en rien le permis de construire, et donc les travaux de déplacement des arbres sur la même parcelle et sont replantés un peu plus haut sont réalisés. Thierry ne démentira pas, entre novembre et décembre, ce qui est plutôt la bonne période pour transporter des arbres, si on veut avoir une chance qu'ils repoussent. Voilà globalement les grands chiffres et les grandes données du dossier, tout ça pour signer la convention de partenariat avec Bordeaux Métropole, Bordeaux Métropole assure globalement le traitement, toute la partie photovoltaïque, toute la maîtrise d'œuvre, et nous on prend à notre charge tout ce qui est de la structure et surtout une structure embellie, et puisque c'est pas une ombrière qu'on construit, c'est une halle photovoltaïque comme l'évoquait Monsieur le maire tout à l'heure, bien entendu, puisqu'on l'a entendu dans une certaine conversation, sans supprimer les places de parking, c'est à dire que les 28 places de parking actuellement présentes, sont intégralement maintenues, on n'a pas ouvert les places de parking au-dessus de l'école, à notre arrivée, pour en enlever 32 après. Donc tout ça est maintenu,

donc c'est bien un parking dans la semaine avec des possibilités, il y aura un bâtiment qui sera installé en dessous, on est en train de le définir exactement dans ces proportions, qui permettra d'accueillir le système technique de toute l'ombrière puisqu'il faut quand même des systèmes électriques en dessous, et puis surtout des locaux, qui seront destinés à différentes associations artiguaises, par exemple au comité des fêtes pour stocker du matériel, et avoir accès en permanence à ce matériel de manière plus simple et plus aisée, en limite de marché, ce qui est plutôt une bonne chose, voilà globalement, si vous avez des questions je vous écoute »

Monsieur le Maire :

« Monsieur DAUVILLIER »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Oui quelques petites questions au sujet de l'utilisation de cette future halle vous pouvez nous donner quelques détails, à part bien sur le marché du samedi matin »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Le marché du samedi matin le parking reste à l'année puisque encore une fois ça c'est pas supprimé, maintenant on peut imaginer des tas de manifestations qui se passe sous cette halle, puisqu'elle aura l'avantage à la fois d'être couverte, donc de nous protéger des intempéries l'hiver et nous protéger également du soleil trop cuisant, par exemple en cas de canicule l'été, en sachant que les panneaux photovoltaïques sont des panneaux un peu translucides qui permettent de laisser passer la lumière donc on n'est pas dans une zone d'ombre l'hiver, on est dans une zone qui accepte une partie de la lumière extérieure, voilà elle servira également d'accueil on a prévu d'y installer à terme peut être des systèmes de repos pour les mamans et les papas, qui accueillent ou qui attendent leurs enfants à la sortie de l'école, et qui permettent d'échanger comme ça à l'abri encore une fois des intempéries ou du soleil »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Au niveau hauteur la structure, elle va faire combien »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« La hauteur de la structure 4m60 au point le plus bas pour être conforme au gabarit routier, et 6m20 au point le plus haut puisque la toiture est horizontale, pour optimiser le niveau de performance des panneaux solaires et comme vous le savez parfaitement que le parking baisse si on met 4m60 au point haut enfin c'est l'inverse au point bas la structure est un peu plus haute »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Donc 4m60 on va avoir un balayage des caméras au-dessus »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Non on va déplacer les caméras, je l'ai déjà évoqué en commission, Monsieur CHOLLET est au courant, on va déplacer les caméras pour les ramener en dessous parce qu'effectivement filmer le dessus des panneaux solaires n'est pas d'un grand intérêt, si ce n'est de permettre à Bordeaux Métropole de savoir quand il faut venir les entretenir mais ça ils vont le savoir tout seul, d'autres questions »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Très bien »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui une petite question, déjà excusez-nous pour des raisons professionnelles on n'a pas pu assister à la commission, donc on a quelques questions, au début vous avez signalé que Bordeaux Métropole voulait installer des panneaux photovoltaïques sur des zones qui sont déjà artificialisées et là on apprend qu'il y aura quand même une artificialisation puisqu'il y a une zone qui a un espace vert. J'ai rien dit pour l'instant de marrant donc là je suis quand même surpris. Là-dessus on voudrait quand même avoir la garantie que cet espace ne soit pas artificialisé pour rien et qu'il soit recréé ailleurs, donc une garantie d'équivalence quelque part, pourquoi pas sur la place du centre-bourg, ça serait une bonne question, j'en ai d'autres »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« On va répondre au fur et à mesure, donc à terme ça peut l'être effectivement, dans un premier temps l'urgence c'est de déplacer les arbres, donc c'est l'action qu'on a menée immédiatement, maintenant on est en train de réfléchir à recréer des espaces verts à terme, pourquoi pas sur la place du centre bourg, ça ne vous a pas échappé qu'il y a une autre délibération qui concerne également la place du centre-bourg, juste après »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Tout à fait c'est pour ça que j'ai émis cette idée, mais c'est qu'une hypothèse mais en tout cas, c'est quand même bien, si c'est pas là que ça soit ailleurs, puisque artificialisation des sols c'est pas forcément notre objectif premier donc voilà, même quel que soit la taille de cet îlot-là, on est contre les îlots de chaleur et on est en plein centre bourg et on connaît la carte des îlots de chaleur de la commune, et on est en plein dans un îlot de chaleur, donc c'est pas le but, donc voilà. Autre question, on voit bon déjà on apprend ce soir, qu'il y aura le déplacement des arbres et pas le remplacement par d'autres arbres donc c'est la meilleure des solutions, c'est celle qu'on aurait souhaitée puisque c'est des arbres qui ont un certain âge, une dizaine d'années je crois donc voilà remplacer des arbres par des arbres beaucoup plus jeunes c'est compliqué, la phase de consultation par contre de Bordeaux métropole sur les panneaux photovoltaïques on voit que dans le cahier des charges il y aura un critère de sélection sur la génération de panneaux, et j'aimerais savoir quel sera le critère vraiment et quel impact quelle notation aura ce critère parce que c'est quand même primordial puisque on en a déjà parlé lors d'une précédente séance il y a plusieurs générations de panneaux photovoltaïques y compris sur l'empreinte carbone et il s'agirait pas de mettre des panneaux photovoltaïques avec une empreinte carbone très élevée »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Alors comme je l'ai déjà évoqué, comme je l'ai déjà dit pour réduire l'empreinte carbone des panneaux photovoltaïques nous avons imposé qu'ils viennent de France donc ce sera des panneaux photovoltaïques produits en France, déjà l'empreinte carbone elle est déjà très favorable dans ce cadre-là, concernant les îlots de chaleur bon effectivement là j'ai pas la réponse pour répondre, pour repositionner l'espace vert sans le déplacer, pour autant le fait de mettre des panneaux photovoltaïques renvoie de la chaleur c'est plutôt favorable mais ça n'excuse pas le fait d'enlever une zone en espace vert, j'en suis d'accord, voyez on vous a entendu avec le déplacement des arbres, on est pas complètement obtus aux bonnes solutions, pour autant on est bien d'accord le fait de transplanter des arbres, c'est pas une garantie de reprise à 100%, s'il y avait des dégâts on changerait un arbre pour deux mais bon l'idéal c'est quand même essayer effectivement de faire reprendre cela, qui ont déjà un peu d'ancienneté »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« L'important c'est d'essayer, autre question on s'aperçoit que la commune va financer 60% du projet, y compris le raccordement électrique mais par contre la revente de l'électricité c'est pour 100% pour Bordeaux Métropole »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Qui payent 100% des panneaux photovoltaïques, ça fait partie de l'équilibre, nous on voulait avoir une halle de marché, globalement la halle de marché si on reprend cette convention elle va coûter à la commune 360 000 € ce qui est plutôt peu cher pour une halle de 1200 m² »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais en même temps si Bordeaux Métropole voulait installer des panneaux photovoltaïques il faut quand même quoi qu'il arrive une ombrière, il aurait fallu qu'ils la financent »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« S'ils n'avaient pas installé des panneaux photovoltaïques sur la place telle qu'elle était là ils l'auraient installé sur un bâti existant je ne sais pas où, mais pas ici, ici, c'est la conjonction de deux souhaits, le premier étant le nôtre celui de créer une halle de marché et d'utiliser cette surface et donc cette couverture pour l'utiliser à terme de panneaux photovoltaïques et c'est bien dans cet ordre-là que ça a été fait, par l'inverse »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui on est d'accord, mais voilà on est quand même étonné de voir que les coûts de raccordement de la halle photovoltaïque au réseau seront à la charge de la commune »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Globalement à la fin de l'opération ça sera globalement du 50/50 entre la commune et Bordeaux Métropole qui prendra en charge également tous les frais de maîtrise d'œuvre qui apparaissent pas ici, mais qui sont très élevés, il me semble que le deal est intéressant permet d'avoir une structure qui est performante, qui correspond à notre programme, à ce que nous avons proposé aux artiguais et pour un prix relativement raisonnable, encore une fois 1200 m² à 360 000 € c'est quand même pas très cher ça fait 300 € du mètre carré, ça fait pas cher la structure, c'est plutôt bien négocié au global »

Monsieur le Maire :

« Oui monsieur CHOLLET »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le maire, Monsieur LUREAUD je me suis rendu samedi sur le marché, j'ai discuté un peu avec les commerçants, certains m'ont fait part du fait qu'ils n'étaient pas au courant du projet, donc c'est surprenant, et puis il y a une inquiétude quand même qui émane ils s'interrogent est-ce qu'il y aura une augmentation du mètre linéaire en ce qui concerne la location de l'espace, je fais le relais des question »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Qu'ils ne soient pas au courant je suis extrêmement surpris, je vous rappelle que c'était dans notre programme, pour l'avoir moi-même distribué à la porte du marché pendant

plusieurs semaines, j'ai des doutes sur le fait qu'ils soient pas au courant, moi je vous remonte le fait que je pense qu'ils sont au courant, et qu'en plus on en a déjà parlé, puisqu'on l'a déjà testé, avant Noël on a testé le marché de l'autre côté, et donc on leur a expliqué que dans le cadre du positionnement de la halle de marché petit à petit à terme le marché se ferait de cette manière-là, donc non seulement ils sont courants on leur a dit, mais ils l'ont testé eux-mêmes, donc je suis un peu surpris du commentaire et voilà »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« C'est juste une question »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Non mais je vous réponds »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Et en ce qui concerne l'augmentation du mètre linéaire, parce qu'il y a aussi des questions »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Par rapport au prix du mètre linéaire »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Oui par rapport au prix »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Non pas de raisons d'augmenter le prix du linéaire »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« D'accord »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« C'est pas l'objectif, l'objectif c'est de créer une halle de marché et de créer du confort pour les Artiguais, pour les commerçants créer une zone de vie, ça fait partie aussi de l'idée de redynamiser le centre bourg, qui est une idée globale avec un projet de résidence senior, dont on a déjà évoqué, donc tout le centre-bourg va revivre aussi un petit peu grâce à ça, et l'objet c'est pas de gagner, quand bien même j'augmenterai le prix du mètre linéaire de 2 € j'aurais ramené 300€ à la commune à la fin de l'année, ça paraît pas très significatif, donc non c'est pas l'objectif »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Je vous avais posé la question également en commission sur l'installation de borne électrique, vous vous souvenez »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Oui »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Vous m'avez dit que c'était acté je sais plus trop ce que »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Le principe de mettre des BRVE en dessous, donc des Bandes de Recharge de véhicules Electriques c'est un principe que j'approuve, aujourd'hui elles sont pas prévues dans le marché d'origine tel qu'il est présenté ici, elles sont en général portées par des promoteurs privés donc des systèmes qui gèrent des bornes du système de recharge j'ai pas aujourd'hui engagé la discussion mais c'est pas c'est pas trop tard dans les tuyaux parce que c'est vrai que c'est quelque chose qu'on veut faire alors soit directement à Bordeaux métropole puisqu'il y a des bornes qui existent qui sont pilotées par Bordeaux métropole soit avec un opérateur privé qui viendra payer les mises en place des bornes et qui gèrent des bornes du système de recharge j'ai pas aujourd'hui engagé la discussion, mais c'est pas c'est pas trop tard »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Mais c'est dans les tuyaux »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« C'est dans les tuyaux, c'est quelque chose qu'on veut faire alors soit directement avec Bordeaux Métropole puisqu'il y a des bornes qui existent qui sont pilotées par Bordeaux métropole soit avec un opérateur privé qui viendra payer les mises en place des bornes et qui gèrera les bornes derrière, alors il y a une difficulté avec les BRVE dans une zone comme celle-là, c'est l'effet ventouse avec des voitures qui vont être connectées le vendredi soir et qu'il faudra déconnecter le samedi matin pour faire le marché, donc il faut aussi faire très attention voilà, donc oui sur le principe à regarder de près, là où on les met et comme on les met »

Prise de parole sans micro

Monsieur le Maire :

« Pardon Monsieur COLOMBO je voulais juste faire un commentaire et je vous donnerai la parole, sur le fait que peut être que de nouveaux commerçants puisque le marché s'agrandit, pour pas dire de jour en jour, mais il a tendance à s'agrandir donc peut-être que de nouveaux commerçants avaient effectivement pas l'information pour refaire passer et on recommuniquera au prochain conseil municipal en tout cas, avec des images de cette halle, on n'avait pas tous les éléments tous les visuels qui pourraient être intéressants donc on vous donnera tout ça, on présentera en tout cas ces visuels à partir du Conseil qui devrait se tenir fin septembre, et j'en profite aussi pour saluer la forte activité aussi du comité des fêtes qui est régulièrement sur cette place de marché et qui participe aussi au dynamisme de ce marché et donc il sera transféré sous la halle, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Merci Monsieur le Maire, je voulais rebondir sur l'histoire des places des bornes électriques parce qu'en fait est-ce qu'on a réfléchi sur la transition sur la logistique qu'on va avoir pour pouvoir libérer les places le samedi matin pour pouvoir justement mettre en place le marché puisque vous savez qu'on a quand même des difficultés avec ce parking qui est utilisé par des riverains qui ne bénéficient pas de place de parking sous-terrain, à cause des tarifs, c'est un vieux débat, mais en attendant ils y sont le week-end aussi donc faut savoir comment on va faire »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Prendre un arrêté, mettre une signalétique, ça commence par-là, après évidemment que les premiers samedis, il y aura sûrement quelques difficultés les premiers samedis

matin, voilà, faut pas se le cacher, comme toute modification du fonctionnement et des habitudes dans un centre bourg, il va falloir un peu de temps pour que ça infuse »

Monsieur le Maire :

« Je voudrais compléter par le fait que ça va quand même se voir, c'est qu'il n'y aura pas simplement un panneau, il y aura une période de travaux aussi avec une halle, une communication donc bon effectivement quand on l'a déjà fait au mois de décembre je crois c'est 2021, on a eu un ou deux véhicules je crois, Monsieur Verdon peut compléter je pense »

Monsieur Thierry VERDON :

« Oui c'est ça il y a eu deux véhicules, les gens sont arrivés aussitôt et au fur et à mesure je pense que les véhicules ne reviendront pas, et ils sauront qu'il y aura des barrières avec des arrêtés devant et cetera et après si y a des véhicules qui ne veulent pas sortir ça sera la fourrière, comme toutes les villes qui le font, Cenon, Lormont font pareil sur les marchés »

Monsieur le Maire :

« Mais bon on aura une communication en amont pour faire en sorte que, je propose peut-être la dernière question, enfin je ne veux pas écarter les débats absolument mais, Monsieur TEYSSIER, je vous en prie »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« Juste une question très rapidement, en termes de sécurité on sait que souvent les halles de marché sont squattées alors le soir, la nuit, relativement tard, est-ce que vous aurez un système de lumière automatique enfin qu'est-ce qui est prévu par rapport à ça »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Je sais pas s'il sera automatique, on a prévu un système d'éclairage en dessous oui en dessous, sous la halle, à voir s'il sera sur horloge, ou automatique j'en sais rien, c'est à caler, les CCTP, les descriptifs de toutes ces installations sont en train de s'écrire, le PC est en cours de dépôt et je rappelle que les caméras seront déplacées pour être positionnées sous la halle, donc on verra quand même quelque chose, voilà après moi je souhaite en faire un lieu de convivialité, il faut pas que ça devienne un lieu de non-droit voilà donc on est d'accord, mais s'il est éclairé et filmé globalement on peut penser que ça se passe bien voilà, en tout cas j'ai l'optimisme de croire que cela se passera bien »

Monsieur le Maire :

« Merci pour ces échanges, s'il n'y a pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote pour cette délibération, la première, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? six abstentions Qui est pour ? vingt-trois Je vous remercie, la délibération est adoptée à la majorité

Délibération suivante la numéro 54, rétrocession de la place, Monsieur LUREAUD »

Délibération n° 2022 / 54 - Chemins et dessertes – rétrocession à Bordeaux Métropole1

Monsieur Thierry LUREAUD :

« C'est ce que j'évoquais à l'instant, donc la rétrocession de la place, mais pas que de la place, cela relève de la MAPTAM qui est un nom au barbarisme impossible, Modernisation de l'Action Publique Territoriale Affirmation des Métropoles, globalement le fait que les métropoles acquièrent en pleine propriété les zones de circulation et de stationnement qu'elles vont gérer. Donc tout ça avait été défini bien en amont, puisque c'est la CLECT, encore un logo qui ne veut pas dire grand-chose, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, tout ça a été déjà défini en 2017 validé par Bordeaux Métropole en 2018, repassé chez Bordeaux Métropole en 2019, donc nous validons tout ça ce soir, mais ce ne sont que des validations. L'allée de Bétailhe, tout le monde connaît c'est l'allée qui mène à la médiathèque et le petit parcours va autour, l'allée de Gascogne qui était évoquée tout à l'heure par Thierry VERDON, c'est l'allée qui va entre Intermarché et le terrain de boules, qui va être configuré cet été, la place du parc je ne fais pour l'affront de dire où c'est, tout le monde le sait et la jonction de Blaise Pascal et boulevard des Oiseaux c'est la jonction entre le boulevard des Oiseaux et la zone industrielle qui est le long de la rocade tout à fait en haut, voilà donc les zones qui sont concernées, ce n'est simplement qu'une régularisation de transfert en pleine propriété de ces zones à Bordeaux Métropole qui les entretient et qui les exploite déjà, évidemment le transfert se fait à titre gratuit, rien n'est vendu par la ville à Bordeaux Métropole, Bordeaux Métropole prenant en charge les frais de notaire et d'inscription de ces nouvelles propriétés, voilà »

Monsieur le Maire :

« Oui juste avant de passer aux questions une précision sur la jonction Pascal, boulevard des oiseaux nous avons aussi un projet de la transformer, de l'améliorer, de la rendre plus praticable pour les piétons et vélos, avec un système de voies. Y-at-il des questions sur cette délibération ? Non pas de questions ? Je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Personne Donc à l'unanimité, merci, la délibération est adoptée.

Délibération 55 concernant le cahier des charges du Grand Tressan »

Délibération n° 2022 / 55 - Approbation - Mise en concordance des cahiers des opérants sur le lotissement du Grand Tressan et du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Monsieur Thierry LUREAUD :

« C'est la mise en concordance du cahier des charges du lotissement du grand Tressan qui est pour son énorme partie sur Lormont mais qui a un tout petit bout sur Artigues, globalement pour vous faire une idée, le lotissement du Grand Tressan c'est 400 lots, il y en a 25 sur Artigues, il y a un bout sur Artigues, donc il fallait qu'on soit intéressé, on avait déjà évoqué ce sujet-là lors d'une délibération précédente, il y a environ un an qui autorisait Monsieur le maire a lancé une enquête publique, sur ce sujet, qui est en fait qui vient d'un conflit entre deux voisins. Les règlements de lotissement n'étaient pas exactement conformes au PLU, et des permis de construire pour un garage tout conformément au PLU et un voisin l'a attaqué au tribunal d'instance, parce que non conforme au règlement du lotissement, pour se prémunir de ces problèmes qui sont purement administratifs, il y a une mise en concordance qui a été faite des deux documents, donc la mise en conformité du règlement de lotissement avec le PLU, une enquête publique qui a eu lieu, il ne se présentait aucun Artiguais, et aucun Lormontais en lien avec le sujet, il y a deux Lormontais qui sont venus, sur des sujets qui n'ont rien à voir avec le traitement de ce dossier-là, bon c'est pas totalement normal le lotissement du Grand Tressan, c'est pas lotissement à construire, c'est un lotissement qui est construit depuis 30 ans, les gens sont là, sont installés, sont plus très intéressés par cette

modification, qui aura à peu près zéro impact sur leur vie quotidienne, voilà donc c'est simplement la validation de ce sujet, si vous avez des questions »

Monsieur le Maire :

« Pas de questions, je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie. Nous passons à la délibération 56 qui concerne la mise à jour du tableau des effectifs »

Délibération n° 2022 / 56 - Créations et fermetures de postes - Mise à jour du tableau des effectifs

« Donc cette mise à jour concerne essentiellement le fait que quatre agents sont promouvables et donc il faut supprimer les postes dans lequel ils sont, et créer le poste du grade supérieur pour permettre leur promotion en interne, y-a-t-il des questions particulières ? Sachant que l'effectif baisse actuellement, on est passé de 140 à 139 effectifs nous avons un départ en retraite, dans le domaine technique qui n'est pas remplacé pour le moment. Pas de question ? Je vous propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération 56 est adoptée, je vous en remercie. Délibération 57 elle concerne la mise en place du télétravail au sein de la collectivité »

Délibération n° 2022 / 57 - Mise en place du Télétravail au sein de la collectivité

« Nous avons présenté cette mise en place du télétravail à la collectivité, elle fait suite à l'accord du 13 juillet 2021 entre le ministère de la transformation, la fonction publique et les organisations syndicales nationales, la seule différence c'est que cet accord il a été présenté en comité technique du 11 mars 2022 et il exclut simplement la mise en œuvre de l'allocation d'une indemnité forfaitaire, et d'après l'étude réalisée sur 19 communes de l'agglomération bordelaise 50 % des collectivités ont fait ce choix de ne pas attribuer l'indemnité forfaitaire. Avez-vous des questions ? Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je suis très étonné de la suppression de cette indemnité, justement le télétravail qui est prévu dans les textes, pour quelle raison on ne la donne pas aux salariés, aux agents »

Monsieur le Maire :

« Simplement des raisons économiques et financières, la commune n'a pas des budgets illimités, d'autre part les agents sont libres ou pas de faire le choix d'utiliser cette option du télétravail, donc en général les agents, enfin en général, souvent, selon la distance à laquelle les gens habitent de la commune, compte tenu notamment de l'augmentation du prix du carburant, pour les gens qui viennent d'assez loin, ils ont déjà un gain économique assez important sur le fait d'être en télétravail. Aujourd'hui on n'a pas jugé que la commune pourrait se permettre d'aller vers cette modalité-là, pour l'instant »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Si je peux me permettre la Commune aussi va faire quand même des économies, parce que déjà, des agents qui ne sont pas au travail on économise aussi sur l'éclairage, sur l'eau, sur pas mal de choses, par contre les agents qui vont être en télétravail eux vont utiliser le courant, l'eau, le chauffage chez eux pour le faire, même si c'est leur volonté. C'est une volonté, mais après c'est prévu par les textes sans passer Je pense qu'ils vont se passer aussi de la prime mobilité puisqu'ils ne seront pas mobiles, donc je pense qu'il

y a un transfert d'économie qui pourrait quand même se faire, surtout que c'est prévu avec un plafonnement à 220€ par an. Donc ce n'est pas non plus une prime qui va mettre à mal les finances de la commune, sachant qu'elle va quand même faire des économies par ailleurs. Donc je pense que c'est voilà, y a beaucoup de communes aux alentours qui l'ont mis en place, la métropole elle-même la mise en place cette prime, la ville de Cenon, Floirac, je trouve que c'est un bon signal aussi pour agents de pouvoir aussi mettre une indemnité qui est prévue dans le privé comme dans le public, elle est obligatoire pour tout ce qui est hospitalier, pour les fonctionnaires d'Etat, et malheureusement pas obligatoire pour les territoriaux mais c'est pas parce qu'elle est pas obligatoire qu'il faut s'en passer. Je pense que 1€ c'est 1€ pour les agents et je pense que ça serait une bonne chose »

Monsieur le Maire :

« Oui, 220€ par an si les 150 agents de la collectivité s'y mettent, on est quand même autour de plus de 30 000€. Voilà, c'est une somme qui n'est pas négligeable, et on aura à reparler je pense dans les mois à venir des finances de la commune, et des charges qui vont peser de manière exponentielle, notamment avec les augmentations de l'énergie »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire, mais c'est le prix maximum hein, ils ne vont pas avoir 220€ systématiquement, ça dépend du nombre de jours de télétravail qu'ils vont faire, c'est le plafond, c'est un plafond, 30 000 € par an sans compter quand même les économies que la commune va faire aussi, puisque les agents qui ne sont pas sur place forcément, on dépense moins de fluides aussi dans les bâtiments »

Monsieur le Maire :

« L'ordre de grandeur de ce qui nous est annoncé et je vais être amené à le répéter plusieurs fois dans l'année probablement, de l'augmentation des coûts de l'énergie sur plusieurs communes, on est à plus 100% sur l'électricité, 95% sur le gaz, nos dépenses, c'est environ 400 000€ par an, si on doit doubler et trouver 400 000€, ça va être très compliqué. Voilà donc aujourd'hui, j'estime qu'il faut prendre un certain nombre de mesures pour limiter nos dépenses quand on peut le faire. Aujourd'hui, ça c'est une des mesures et j'évite d'ouvrir les vannes trop grandes sur un certain nombre d'éléments du point d'indice, un peu plus tard peut-être aussi sur l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique mais j'ai bien entendu votre position, Monsieur CHOLLET »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Oui, j'ai oublié de vous poser la question en commission Monsieur le Maire, ça m'avait échappé, est-ce qu'on a idée déjà du nombre d'agents qui sont volontaires et au-delà de tout ça, est-ce qu'on a anticipé la notion de coût, parce que quand ils vont se déplacer, ils vont travailler à domicile, ils se déplacent plus, on leur prête l'outil informatique, comment ça fonctionne qu'est ce qui est prévu en amont »

Monsieur le Maire :

« Oui, sur l'outil informatique, effectivement la plupart des postes maintenant ont été transformés au fur et à mesure, sous l'impulsion de la crise COVID, ils ont des postes, de petites dimensions, je ne connais plus le terme technique, mais il y a un terme technique, ces postes-là qui sont transposables chez eux, de ce côté-là ils n'ont pas à mettre à disposition leur matériel informatique »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« D'accord ils n'utilisent pas leur matériel mais c'est un investissement qui était prévu en amont »

Monsieur le Maire :

« Au cours des renouvellements des postes simplement, pour des postes plus standard ces des postes qui ont été fait au fur et à mesure. Je crois que ça avait été lancé à mon avis, rapidement dès les premières années, dès la première crise COVID en fait, puisqu'assez rapidement il a fallu passer au télétravail, donc c'est quelque chose qu'on fait, donc aujourd'hui il n'y a pas de dépenses supplémentaires importantes pour la commune »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Ils ont été acheté, provisionné, et on a une idée aujourd'hui, Monsieur Le Maire sur le nombre de volontaires dans l'équipe de nos agents »

Monsieur le Maire :

« C'est une bonne question, je ne sais pas si... 30, voilà une trentaine »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Une trentaine, merci »

Monsieur le Maire :

« J'ai entendu vos positions, s'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote. Donc qui est contre ? Deux voix ? Qui s'abstient ? Personne Qui est pour ? Je vous demande de lever la Main, donc ça va faire 27 donc à la majorité la délibération 57 est adoptée. Je vous en remercie. Délibération 58 donc elle concerne la modification du régime indemnitaire de la fonction publique, donc le RIFSEEP»

Délibération n° 2022 / 58 - Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

« Donc elle concerne ici la modification de la clause numéro 5 simplement parce que dans la délibération, il s'agit de rectifier un petit peu la délibération qui a été prise en février 2019 qui n'incluait pas le fait que lorsque les agents étaient en temps partiel thérapeutique qui pouvaient maintenir, on pouvait leur maintenir, leur verser de manière régulière l'attribution de l'indemnité qui est l'indemnité dites ISFE. Aujourd'hui on a un peu plus d'agents, surtout en temps partiel thérapeutique, et aussi un assouplissement de cette procédure, il nous a semblé juste de pouvoir rétablir quand les agents étaient en temps partiel thérapeutique le versement de cette ISFE.Y-a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous propose de passer au vote donc, qui est contre ? Personne qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité, c'est délibération est adoptée. Je vous remercie. La délibération maintenant numéro 59, donc qui instaure l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires »

Délibération n° 2022 / 59 - Instaurant l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

« Alors c'est une délibération purement de régularisation puisque la trésorerie cela arrive de temps en temps, estime que la loi n'est pas suffisante quand on appliquait la loi dans ce cadre-là, et ils nous demandent de passer une délibération qui reformatise les éléments

qui sont dans la loi, dans ce cas-là on applique simplement la loi, mais nous avons écrit cette délibération de la manière dont est instaurée cette indemnité pour travaux supplémentaires. Nous avons listé l'ensemble des cadres d'emploi n'ont pas les postes à part pour éviter de repasser une délibération à chaque fois qu'on aurait un poste qui évoluerait. Y-a-t-il des questions ? Pas de questions, donc nous passons au vote, qui est contre ? Personne, Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous remercie. Délibération 60 elle concerne les cadeaux de fin d'année pour les enfants du personnel »

Délibération n° 2022 / 60 - Cadeaux de fin d'année pour les enfants du personnel municipal

« Nous proposons de reconduire la démarche qui avait été entreprise en 2021, qui avait eu un certain succès et donc de retravailler avec la plateforme JeuJouethique, donc qui propose des jouets comme son nom l'indique, avec une démarche éco-responsable et éthique et avec le même montant, donc une majoration de 25 € pour le prix le plus onéreux, donc un chèque cadeau de 25 € pour chaque enfant des personnels. Avez-vous des questions ? Non, pas de question, écoutez, je vous propose de passer au vote, Qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération 60 est adoptée. Je vais passer la parole à Madame Catherine BROCHARD pour la délibération numéro 61 »

Délibération n° 2022 / 61 - Opération Chèq'Art - Saison 2021/2022 - 2ème versement

Madame Catherine BROCHARD :

« Alors cela concerne le chèq art, je vous rappelle que le chèq art c'est 20 €, et le Dojo artiguais en a cinq, donc ça fait 100 €, le handball en a sept ça fait 140 €, les pongistes en ont quatre ça fait 80 €, le tennis club d'Artigues douze, donc ça fait 240 € et enfin l'Artigues basket club cinq donc ça fait 100 €. Donc on demande d'autoriser le remboursement des sommes indiquées. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Monsieur le Maire :

« Oui, Monsieur TEYSSIER »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« J'ai une question qui va concerner la SJA, je pense que vous savez que la SJA a fusionnée avec six autres communes de la rive droite pour créer un nouveau club qui, je crois, s'appelle Football Club rive droite enfin quelque chose dans ce style dont le siège ne sera plus sur Artigues, donc j'aimerais savoir comment ça va se passer au niveau des chèq art et au niveau de la subvention pour le club qui est aujourd'hui à plus de 200 adhérents, je crois que c'est 205, 210, donc ces eaux-là de la commune »

Madame Catherine BROCHARD :

« Je pense qu'en ce qui concerne le chèq art, cela sera accordé aux antiguais, les enfants, antiguais, en ce qui concerne la subvention, faut quand même qu'on voit ce qu'apportent les autres communes. Donc on n'a pas décidé du montant, mais je pense que la subvention sera calculée comme les autres années »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« Donc vous vous y engagez »

Monsieur le Maire :

« C'est une question effectivement qu'il faut établir et discuter avec les responsables du club justement sur cette question-là sur la manière dont on prend en compte le fait que les gens soient antiguais, puisque l'association n'est plus purement antiguaise, même si elle en est issue, donc c'est une discussion que l'on doit avoir en effet assez rapidement avec les représentants, mais l'association a été formellement enfin, les trois clubs ont formellement fusionnés il y a quelques semaines seulement, donc c'est un sujet »

Madame Catherine BROCHARD :

« Ce serait intéressant de les rencontrer effectivement pour voir un petit peu comment ils vont fonctionner »

Prise de parole, hors micro, inaudible

Madame Catherine BROCHARD :

« Oui, mais le chèque art je pense ne bougera pas, par contre ce serait intéressant que vous leur disiez de se rapprocher vers nous, enfin que le club de foot se rapproche de nous, afin qu'on ait rendez-vous avec les autres communes, Monsieur DAUVILLIER, merci »

Monsieur le Maire :

« Bien s'il n'y a pas d'autres questions sur cette délibération je propose de la mettre au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? pas plus, à l'unanimité, la délibération 61 est adoptée. Je passe maintenant la parole à Madame LESBAT »

Délibération n° 2022 / 62 - Autorisation de signature de convention avec l'association Lettres du Monde

Madame Corine LESBATS :

« Merci bien donc cette délibération, c'est une délibération qui est votée tous les ans, c'est une convention avec Lettres du Monde, je crois que ça doit faire une vingtaine d'années qu'on conventionne avec eux à la hauteur de 800 €, bon je rappelle quand même que c'est un moyen de faire connaître les écrivains, la littérature et les cultures étrangères. Et donc cette année, on aura la visite d'un auteur qui s'appelle Michel Bonnefoy, je me souviens plus de quelle nationalité il est, il viendra le 26 novembre à la médiathèque. Je signale aussi que Lettres du Monde participe à d'autres manifestations et pas plus tard que ce week-end dernier, il y avait des lectures théâtralisées qui était proposées dans différents sites de la métropole et notamment à Artigues dans un site un peu atypique, qui était le cimetière intercommunal. Il y a eu une lecture « La mort est une corvée » et c'est un auteur syrien et c'était atypique et pas triste. Voilà pour cette convention, voilà qui une convention habituelle pour la médiathèque. Je signale, j'en profite pour dire que la médiathèque aura 20 ans cette année et que l'on fêtera ses 20 ans le premier octobre »

Monsieur le Maire :

« Merci y-a-t-il des questions ? Pas de questions, je n'en vois pas, écoutez-nous passons au vote, Qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité la délibération est adoptée. Je vous en remercie. Délibération 63, Madame LESBATS »

Délibération n° 2022 / 63 - Délibération relative à l'autorisation de signature de la convention entre la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et l'association Musiques de Nuit Diffusion

Madame Corine LESBATS :

« Toujours une convention avec musique de Nuit Diffusion c'est à dire avec le Rocher de Palmer, ça aussi, c'est une habitude. Depuis l'année dernière, on avait en plus de trois concerts, on avait aussi des médiations qui étaient proposées aux scolaires, à l'école élémentaire en particulier, avec aussi le cours Feydeau, une masterclass et ainsi que des siestes musicales qui ont lieu soit à la médiathèque, mais qui peuvent aussi, en fonction du planning, avoir lieu ailleurs. Donc on aura trois spectacles, plutôt musique d'Amérique du Sud, comme ambiance, on a alors, on connaît, on ne connaît pas, ça sera en novembre, avril, mai, c'est Antoine Boyer pour le mois de novembre, Michel Macias pour le mois d'avril et Ignacio Maria Gomez pour le mois de mai. Donc cette convention elle est à niveau de 12 000 € qui est le tarif des années précédentes »

Monsieur le Maire :

« Merci, des questions sur cette convention ou cette délibération, ou convention d'ailleurs ? Non je n'en vois pas, écoutez nous passons au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération 63 est adoptée, je vous en remercie. Délibération suivante la 64, toujours Madame LESBATS »

Délibération n° 2022 / 64 - Délibération relative à l'autorisation de signature de la convention entre la commune d'Artigues-Près-Bordeaux et le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

Madame Corine LESBATS :

« De nouveau une convention donc avec le conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, là aussi, c'est une convention qui se répète on va dire tous les ans, mais avec aussi un changement cette année. Jusque-là, on avait un partenariat musical entre l'école de musique d'Artigues et le conservatoire de musique. Là, cette année, il y aura en fait deux partenariats différents, un, toujours musical avec un concert de musique de chambre avec en première partie nos élèves de l'école Feydeau, et aussi avec des échanges et rencontres avec un enseignant du TN enfin de de l'école le conservatoire de Bordeaux avec nos élèves. Et un deuxième spectacle alors au mois d'avril, ça sera une pièce de théâtre, c'est à dire que cette fois-ci, on associe la musique et le théâtre au niveau de ce partenariat avec Jacques Thibaud, voilà »

Monsieur le Maire :

« Alors, même question y-a-t-il des questions ? Non plus, bien écoutez, nous passons au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité, la délibération 64 est adoptée. Je vous en remercie, et donc délibération 65, Madame LESBATS »

Délibération n° 2022 / 65 - Révision du règlement intérieur Cours Feydeau - école d'arts amateurs - Année 2022-2023

Madame Corine LESBATS :

« Alors là c'est une modification du règlement intérieur de la régie cours Feydeau. Alors, elle concerne l'article 3.5, alors l'article 3.5 suite parfois à un nombre d'élèves peu nombreux, très peu nombreux, on va dire sur certains cours on a préféré préciser un certain nombre de choses à ce niveau-là, c'est à dire que dans la mesure où dans le courant jusqu'au mois d'octobre, on va dire, on aurait moins de cinq élèves dans un cours, le cours ne serait pas maintenu donc les élèves qui auraient commencé début-mi-septembre, puisque les cours commencent après le forum mi-septembre et s'ils sont deux

ou s'ils sont trois on proposerait aux enfants une autre alternative de cours. Au-delà d'un mois, les cours seront maintenus même si en cours d'année, le nombre effectif diminue, voilà, c'est la seule modification alors aussi, autre chose, c'est une erreur certainement d'attention de ma part, c'est moi la responsable. Je vais vous demander une chose, c'est que normalement, on aurait dû voter la reconduction des tarifs des écoles d'art qu'on avait modifié l'année dernière d'ailleurs, je pourrais vous donner quelques précisions sur ce que ça a donné au niveau de notre population d'inscrit et normalement, on aurait dû revoter les tarifs, donc est-ce que vous acceptez que l'article 6.1 on le supprime cet article 6.1, c'est les tarifications sont révisées, donc là elle ne le sont pas et votées annuellement par le Conseil municipal, donc là, est-ce que vous acceptez que l'on supprime cet article. Oui il n'y a pas le cas échéant, ou alors on peut modifier la phrase si ce n'est pas la supprimer parce que si elles sont révisées là, effectivement il faut les revoter, voilà peuvent être révisés le cas échéant, être revotés par Conseil Municipal »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Si on peut se permettre effectivement, le modifier en indiquant que si les tarifs sont revisités, révisés, ils entraîneront un vote en Conseil Municipal, ça permettra de jouer le bon équilibre, parce que là »

Monsieur le Maire :

« Tout à fait alors la formulation exacte qu'on vous propose c'est les tarifications peuvent être révisés et s'il y a lieu, le cas échéant, elles seront revotées, elles feront l'objet d'un vote au Conseil Municipal »

Madame Corine LESBATS :

« Je m'en excuse encore une fois, c'est une faute qui est entièrement responsable »

Monsieur le Maire :

« Monsieur TEYSSIER »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« Oui, non, mais sur le principe, on est tout à fait d'accord du moment qu'on met doivent être révisés et, le cas échéant, voilà, on ne va pas rester 2h00 sur une simple ligne je pense que tout le monde sera d'accord »

Madame Corine LESBATS :

« Voilà, alors je vous avais dit que je pouvais vous donner quelques petits renseignements si ça vous intéresse, je ne voudrais pas monopoliser l'auditoire, sur finalement une année avec ces nouveaux tarifs, que nous avons travaillés tous ensemble l'année dernière de façon collégiale. Alors là vous vous rappelez bon, je vais le faire condensé quand même. Les tarifs, les grilles qui étaient proposées montraient que en fait, c'était les tarifs 5 qui concentraient le plus grand nombre d'adhérents, alors qu'il y avait des tarifs 2, 3 et 4 ou il n'y avait pratiquement personne. La modification que nous avons faite donc l'année dernière, a permis de déplacer en fait tous ces élèves qui étaient en tarif 7, puisque maintenant il y a plus que cinq tarifs si j'exclus les hors communes bien sûr, on a pu les déplacer sur le tarif 3, 4 et 5, donc on a une grille maintenant ou on a un équilibre nettement meilleur. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'améliorera pas encore une autre fois, mais c'est déjà bien mieux que ce que ce n'était jusque-là voilà pour les tarifs »

Monsieur le Maire :

« Bien, y-a-t-il d'autres questions ou interventions sur le sujet ? Non, écoutez, nous passons au vote, si vous le voulez bien, Qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, et bien donc là délibération est adoptée à l'unanimité, en prenant en compte donc la modification comme l'indiquait l'article 6.1 du règlement intérieur, merci. Délibération numéro 66, Madame LESBATS »

Délibération n° 2022 / 66 - Convention de partenariat avec l'association Les étoiles en chantier « Théâtre d'improvisation »

Madame Corine LESBATS :

« Une quatrième convention, donc là cette fois-ci, c'est avec l'Association les étoiles en chantier, ce sont en fait les ateliers de théâtre d'improvisation qui sont renouvelés. Alors, qui sont renouvelés avec aussi une amélioration, une augmentation des prestations. Alors prestations auprès des enseignants, alors il y a les cours du mardi soir, effectivement qui ont lieu au sein de l'école Feydeau. Il y a un partenariat qui a démarré cette année avec des classes de CM2, Il y avait trois classes de CM2. L'année prochaine, il y en aura quatre, donc on va étendre à une classe supplémentaire, ça justifie d'ailleurs une augmentation en gros de 300 € la somme qui est allouée à cette association, 5 550 €. Il y a aussi une demande très forte des parents qui ont pu assister à un certain nombre de matchs d'improvisation, d'ateliers d'improvisation et qui sont très intéressés. Donc nous allons très certainement mettre en place des ateliers familles ou parents, on verra mais familles, ça fonctionne très très bien puisque on a déjà testé ça sous forme expérimentale et les parents sont enthousiastes autant que les enfants, voilà »

Monsieur le Maire :

« Merci y-a-t-il des questions ? Non pas de questions, nous passons au vote, Qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie. La délibération 67 »

Délibération n° 2022 / 67 - Désignation d'un représentant pour le Conseil d'Exploitation de la régie « Cours Feydeau » dans le cadre d'un renouvellement partiel suite à une démission

Madame Corine LESBATS :

« Alors la délibération 67, c'est le renouvellement partiel de la composition du Conseil d'exploitation pour le cours Feydeau, donc on avait déjà annoncé, la démission de Marina BIRON le 30 mars 2022. Donc on avait déjà annoncé que c'était Marie-José MALLADA qui remplaçait ma Marina BIRON et donc Marie-José MALLADA intègre donc le conseil d'exploitation, puisque Marina BIRON faisait partie. Voilà »

Monsieur le Maire :

« Merci y-a-t-il des questions ? Non je n'en vois pas, donc nous passons au vote, Qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, donc à l'unanimité la délibération est adoptée. Délibération 68, Madame LESBATS va changer de casquette, prendre celle de la transition écologique »

Délibération n° 2022 / 68 - Fixation des redevances dans le cadre de la mise en place du « freefloating » sur la Ville d'Artigues-près-Bordeaux

« Oui, c'est la dernière délibération, donc c'est pour fixer la redevance concernant le freefloating, alors je vais faire une parenthèse quand même pour présenter ce que c'est que le freefloating. C'est un accès libre en libre-service de moyens de locomotion mais sans bornes ni attaches, ça concerne les scooters, les vélos, vélos électriques ou pas électriques et trottinettes. Alors, pour la petite histoire, dans les années 2016, ça a été mis en place, expérimenté sur Bordeaux, avec des avantages et des inconvénients suite à cette première étape, c'est la métropole qui a récupéré le projet. La métropole alors c'est vrai que c'est quand même un moyen qui intéresse de plus en plus la population, parce que n'ayant pas d'attache, les sites étant plus nombreux, il est beaucoup plus facile de prendre un moyen de transport de ce style, et ensuite le déposer sur un autre site dans une autre commune par exemple. Là ce qu'il faut faire effectivement, c'est d'améliorer, enfin supprimer les désagréments qui ont pu exister, c'est à dire les encombrements de trottoirs par exemple, ou les zones trop importantes avec du stationnement trop dense dans certains endroits. Donc ce qui a été fait, c'est d'élargir déjà la proposition à la métropole dans son intégralité, y a 24 communes sur les 28 qui ont accepté. Le nombre d'opérateurs est très important actuellement, ce qui n'est pas forcément facile, donc en fait le maximum qui sera accepté, c'est 6 opérateurs en gros en moyenne 2 opérateurs par ce qu'ils appellent par objet, c'est à dire par moyen de transport. Ensuite, le nombre de d'engins va être multiplié par 2, actuellement, il y en a 2 500 et il en est prévu environ, 5 000, donc théoriquement les 2 500, c'est la quantité de moyens de transport sur Bordeaux et les 2 500 suivants seraient pour théoriquement la première couronne. Donc théoriquement, on n'est pas concerné, mais en fait, les opérateurs sont intéressés quand même, donc il n'est pas dit que parce que c'est eux qui vont décider, si on les intéresse ou si on ne les intéresse pas. J'espère, je regarde si je n'ai pas oublié, alors si vous dire une chose c'est que nous avons la possibilité de choisir les 3 moyens de transports ou d'en retirer certains, on a préféré garder scooter et vélo et retirer les trottinettes suite à des témoignages, alors à la fois de pompiers, d'usagers, et cetera sur la dangerosité on va dire de ce moyen de transport, bon il y en a qui regrette qu'il ne soit pas dans la liste. Certains ont choisi autre chose dans d'autres communes, la plupart des communes ont gardé les 3 propositions. Il faut savoir que de toute façon l'engagement, il est pour une année, on va avoir avec l'opérateur ce qu'on appelle une AOT, alors je suis obligé de regarder pour pas me tromper c'est une Autorisation d'Occupation Temporaire et cette AOT est renouvelable tous les ans et on peut la modifier tous les ans, c'est à dire qu'on peut rajouter les trottinettes si on décide de rajouter les trottinettes, on pourra enlever les scooters, on pourra augmenter aussi le nombre d'emplacements. Alors ce qui est à la charge de la commune, c'est de choisir les emplacements, les emplacements stratégiques et là aussi, c'est l'opérateur qui décidera si les emplacements l'intéressent ou non. On proposera là aussi dans un premier temps 5 sites qui sont des endroits centraux de notre commune Feydeau, c'est une zone relativement passante avec différentes zones d'attraction, le centre-bourg, c'est normal, y a les écoles et puis aussi les commerces, Lestrille, bétailhe et aussi le carrefour, Je dis toujours Netto, excusez-moi, le poteau de d'Yvrac, merci, voilà. On n'aura jamais plus de 5, du moins au début cinq zones, alors je sais que ce qui inquiète et je pense que j'aurai eu des questions si je ne vous en parle pas tout de suite, c'est est-ce que on va retrouver des vélos n'importe où ? Non puisque maintenant les prestataires ont nettement amélioré la technique de ces engins, c'est à dire qu'il y a une géolocalisation qui est très très pointue, en haute définition, ce qui fait que, en fait, ils seront obligés de se positionner sur la zone qui aura été dévolue, et si le vélo est mis ailleurs, et bien, le compteur il tourné et il continue à payer. Les zones de stationnement que l'on doit choisir, c'est plutôt des zones de stationnement de voiture, donc on doit par exemple les zones qui sont intéressantes à utiliser, c'est les zones d'emplacement, de stationnement de voiture qui sont avant ou après un passage piéton par exemple et voilà, donc si la personne aussi s'en va sur une autre commune ou hors métropole, et bien là aussi le compteur Il continue à tourner. Il y a aussi des contrôles de vitesse, c'est à dire que si on veut interdire par exemple dans certaines zones, une circulation d'au-delà de temps de kilomètres, l'appareil n'ira pas au-delà de cette vitesse-

là. Voilà, ça c'est pour la présentation du freefloating, mais la délibération, elle a pour but de valider la redevance, alors la redevance, l'opérateur alors pour le moment, ils sont 21 opérateurs, à être volontaires et je vous dis il y en aura en gros que 6 qui seront choisis. L'opérateur devra payer à la métropole 1% de son chiffre d'affaires, l'opérateur par exemple sur la commune si on a 2 opérateurs, les 2 opérateurs chacun de leur côté devront donner 1% de leur chiffre d'affaires. Ils ne travailleront certainement pas que sur la nôtre, commune bien sûr, c'est l'ensemble de toutes les communes qui le concernera, qui soit globalisé et ensuite il devra payer 50 € par scooter placé, plus positionné et 30 € pour les vélos et j'ai oublié les trottinettes, même si nous n'en avons pas le prestataire, il aura peut-être des trottinettes sur une autre commune. Et ensuite la métropole nous reversera cette redevance proportionnellement à la durée de stationnement des engins sur nos emplacement, c'est à dire qu'en fait on payera...Hein ce n'est pas particulièrement simple effectivement, bon, j'espère vous avoir donné un maximum d'informations, je vous écoute, Monsieur Chollet »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Oui, merci Madame LESBATS, bon, j'ai bien compris qu'on était en train de s'interroger les délibérations sur cette notion pécuniaire, c'est à dire de rentabilité. Néanmoins, si on a présenté, si vous la présentez ce soir, c'est que derrière, c'est quelque chose qui peut être opérationnel demain. Moi je m'interroge »

Madame Corine LESBATS :

« A l'automne »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« A l'automne. Voilà donc, c'est hier, c'est demain. Au-delà de tout ça, ce qui ne serait pas opportun, parce que quand j'ai découvert les délibérations, j'ai farfouillé sur internet la plupart des villes aujourd'hui freinent des deux pieds, c'est à dire qu'aujourd'hui on a des scooters qui sont dans la Garonne, on a des trottinettes qui sont jetées chez les particuliers et je ne parle pas de grande ville je parle aussi de ville de taille moyenne. Aujourd'hui, moi ce que je me permettrais de vous préconiser, c'est peut-être de faire un test parce que si on s'engage sur un an, et je me mets à la place des policiers municipaux, c'est à dire demain, s'il faut les récupérer chez les particuliers, les trottinettes, comme j'ai trouvé un scooter dans le bois Feydeau qui avait été volé, on peut imaginer qu'on va en trouver tous les quatre matins, voilà, voyez ce que je veux dire, c'est peut-être faire un essai dans l'immédiat, après vous disiez, Madame LESBATS en amont, que dans votre discours qui avait, on le prend, on l'installe, ce système à la demande, effectivement la personne est identifiée »

Madame Corine LESBATS :

« C'est renouvelable tous les ans »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« C'est renouvelable tous les ans. Mais nous, ce qui nous interpellé, c'est qu'on va en avoir un peu partout quoi, c'est à dire sur les places de stationnement ou ?

Madame Corine LESBATS :

« Non justement, tout à l'heure, je vous expliquais que par rapport à ce qui existait avant, qu'on pouvait voir sans aller plus loin, à Bordeaux, mais c'est vrai à Paris et cetera partout, où, effectivement, on pouvait jeter le vélo ou le faire se stationner enfin le vélo ou un autre engin n'importe où, maintenant, il va y avoir un système de géolocalisation qui fera que la personne qui a emprunté le vélo va donner ses coordonnées bancaires et si vous voulez tant qu'il sera pas dans l'emplacement, Il continuera à payer, et les emplacements seront

dessinés, alors ils seront signalés au sol, n'est-ce pas, alors c'est peint au sol, c'est pas un panneau, c'est peint au sol et je le répète, ça sera des emplacements actuellement de stationnement de parking de voiture. On empruntera sur cinq sites cinq emplacements parce que faut pas rêver, on n'aura pas 30 vélos, 30 vélos et 30 scooters »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Pourquoi ne pas faire un essai, est-ce que c'est négociable avec Bordeaux métropole de se lancer sur un trimestre, sur six mois »

Madame Corine LESBATS :

« Non non, on s'engage sur un an, et 24 communes ont validé le principe »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Oui peut-être mais bon Artigues est Artigues, vous avez votre liberté de penser et d'action »

Madame Corine LESBATS :

« Mais bon après quand vous dites, tout le monde freine »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Ce que je veux dire par là, c'est que quelque part, nous on craint enfin, moi je crains le premier qu'il y ait des débordements et qu'on se retrouve avec une circulation anarchique de la part de certaines, certains individus et qui vont voilà, même si ça ne fait pas de bruit, le vélo électrique ou le scooter électrique ou autre, voilà, c'est notre point de vue »

Monsieur le Maire :

« Avant de vous donner le change, Monsieur TEYSSIER, Monsieur DAUVILLIER, mettez-vous d'accord, je vais faire une petite intervention, pardon je fais une petite réponse et je vous donne la parole après. Ça s'inscrit ce travail-là, ce freefloating, dans un cadre plus large qui est le plan de mobilité de Bordeaux Métropole. Effectivement, c'est une nouveauté pour Artigues, moi je crois qu'il ne faut pas avoir peur sachant qu'un an ce n'est pas si long que ça, que l'on fait aussi et d'autres l'ont fait avant nous et on poursuit et on amplifie le phénomène de l'implantation de pistes, de voies vertes, de pistes cyclables. Donc je pense qu'il faut aussi donner les moyens aux Artiguais parce qu'aujourd'hui la population à Artigues évolue, tout le monde n'est pas dans un pavillon comme c'était presque le cas dans les années 80 ou 90, donc on a beaucoup de gens qui sont en appartement, qui n'ont pas toujours la possibilité de garer, d'avoir un parking ou d'avoir un balcon pour garer le vélo ou le scooter. Donc, c'est une expérimentation voilà qu'il faut faire une fois, c'est un engagement d'un an. D'autre part, on n'a pas l'absolue garantie d'ailleurs que les opérateurs vont s'installer chez nous, peut-être que on n'arrivera pas à séduire, j'allais dire des opérateurs, donc ça on le verra bien. En principe c'est une question d'offre et de demande, ils ont fait leur analyse de marché certainement donc voilà, Bon, j'entends votre inquiétude, mais dans toutes nouveauté, il y a une petite part de risque à prendre et nous nous estimons que la prendre sachant qu'un contrat d'un an c'est pas non plus, un engagement d'un an c'est pas quelque chose d'illimité et on est dans le cadre global de métropolitain et qu'il est difficile de faire toujours tous les ajustements que l'on aurait pu souhaiter, je sais pas si on se serait lancé dans ce modèle-là. J'ai donc Monsieur DAUVILLIER, Monsieur TEYSSIER et après Monsieur COLOMBO »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Oui, donc on a bien entendu que vous n'étiez pas favorable aux trottinettes, ça ne va pas empêcher quand même les utilisateurs voisins de venir stocker leur trottinette chez nous »

Madame Corine LESBATS :

« Non ça sera impossible parce que l'emplacement sera uniquement cartographié pour les vélos et les scooters, encore une fois, il continuera à payer si il met sa trottinette sur un emplacement vélo et scooter »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Très bien »

Monsieur le Maire :

« Oui, parce que Monsieur DAUVILLIER le système va être différent de celui qui existe aujourd'hui, c'est à dire tous les opérateurs auront cette même obligation, c'est-à-dire s'il y a cinq ou six opérateurs retenus. Donc voilà, même si quelqu'un d'une commune voisine par exemple, effectivement se déplace et bien à Artigues, s'il laisse sa trottinette à Artigues il va continuer, le compteur va continuer de tourner donc le risque est maîtrisé par cette solution technologique »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Quand on voit ce qui se passe actuellement sur les trottoirs de Bordeaux et c'est pour moi, c'est une pollution »

Madame Corine LESBATS :

« On est dans l'ancien fonctionnement »

Monsieur le Maire :

« Ce sont des systèmes qui s'améliorent au fur et à mesure du temps. Donc Monsieur TEYSSIER, et après Monsieur COLOMBO »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« Oui donc bon l'augmentation de l'offre de mobilité c'est toujours une bonne solution, donc là là-dessus nous sommes je pense que tout le monde est d'accord. Je vais juste tempérer votre enthousiasme bon, les exemples marseillais montrent que l'utilisation de cartes bancaires frauduleuses est à peu près 5 à 10% donc ce sont des personnes qui quoi qu'il arrive, ben pourront mettre où elles veulent leur trottinette, leur scooter ou n'importe quoi puisque de toute façon il n'y aura rien qui sera facturé. Donc ça je me permets de vous tempérer un tout petit peu là-dessus, mais j'imagine que les opérateurs de toute façon le calculent dans leurs risques. Il y a juste une question et là je vais m'adresser donc à la fois à Monsieur VERDON et à Monsieur le Maire. L'augmentation de la mobilité, c'est très bien, mais donc on va avoir beaucoup plus de déplacements de véhicules qui sont par essence silencieux, donc, est-ce qu'il y aura quelque chose de prévu au niveau de la sécurité pour à la fois pour les personnes, pour les enfants et les personnes âgées, c'est à dire au niveau du centre-bourg, près des écoles et au niveau de la médiathèque »

Monsieur le Maire :

« Je ne sais pas de de quel système vous parlez aujourd'hui, mais ça peut être le cas, par exemple avec un véhicule, une voiture électrique, effectivement c'est plus silencieux surtout quand elle roule faiblement. Les vélos et les scooters, ce n'est pas parce qu'ils sont en freefloating que ça doit être différent d'un vélo qui sera acheté par quelqu'un ou un scooter qui est acheté par quelqu'un aujourd'hui. Donc si la question c'est, est-ce que les systèmes électriques ou les vélos à assistance électrique posent des problèmes ? Mais je pense qu'aujourd'hui il est quand même plus dangereux de se faire percuter par une voiture que par un vélo, et je ne vois même pas à quelle mesure vous souhaitez, à quelle mesure vous faites allusion, qui pourrait les protéger, qui pourrait protéger »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« Alors je repose ma question différemment. Vous allez avoir forcément beaucoup plus de véhicules électriques, qui donc sont silencieux qui vont circuler en centre-bourg, qui peuvent circuler sur les trottoirs, qui vont circuler sur les pistes cyclables, donc il va y avoir une augmentation de la circulation sur toutes ces zones-là et j'aimerais savoir qu'est ce qui va être mis en place au niveau de la sécurité donc soit vous parliez de la possibilité de brider ces véhicules, donc est-ce que ça sera fait, voilà par exemple, ou est-ce que vous allez prévoir quelque chose de spécifique au niveau des endroits où il y aura les enfants et les personnes âgées »

Madame Corine LESBATS :

« Alors le prestataire effectivement, si on lui demande de limiter la vitesse, une certaine valeur, je ne sais pas moi 20 km heure ou 30, enfin, j'en sais rien moi ça dépend ce que c'est comme engin aussi, si c'est un vélo, si c'est un scooter et bien le scooter il n'ira pas plus vite, c'est à dire qu'il peut rouler à une vitesse, sa vitesse normale sur certains axes et plus lentement à d'autres et si par exemple, il veut chercher à sortir de la commune l'engin s'arrête, voilà l'engin s'arrête »

Prise de parole sans micro, inaudible

Madame Corine LESBATS :

« Le choix des opérateurs par la métropole se fera justement par rapport à ces critères-là, ils n'accepteront pas les systèmes actuels, si vous voulez, tout ce que j'ai énuméré doit rentrer en ligne de compte »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« D'accord, voilà donc ça je le comprends bien, mais donc plus précisément sur la commune quel va être, en termes de sécurité, ce que vous souhaitez »

Monsieur le Maire :

« Alors une des premières réponses, c'est que le nombre de pistes cyclables va augmenter puisque les voies, la voie Reve qui est prévue sur la ligne poteau d'Yvrac jusqu'à donc Bordeaux Stalingrad, avec une partie qui est déjà en cours, qui est déjà réalisée sur Cenon. Une partie qui est déjà réalisée sur Artigues sur la partie de l'avenue du Périgord, ça c'est des zones où ce sont des pistes de trois mètres de large et qui permettent du coup d'améliorer la sécurité, puisqu'on a beaucoup plus de largeur et d'autonomie et vous-même aviez d'ailleurs, enfin vous-même, pardon, l'équipe municipale précédente avait déjà lancé une voie verte du côté de l'avenue du Pérou. Donc ça, c'est un des éléments, après je ne peux pas vous promettre effectivement qu'il n'y aura aucun accident de vélo, aucun accident de scooter, voilà donc les mesures qui sont prises sont les mesures normales, prévues par la loi, avec de la réglementation, avec le fait que les gens doivent s'équiper avec de nouveaux casques. J'ai vu qu'il existe des nouveaux

casques gonflables bien plus facile d'une part à transporter, et bien plus résistant, donc ce qui est un des freins de l'utilisation du casque pour les cyclistes, c'est le fait qu'ensuite, il faut le transporter, et cetera donc, soit des casques gonflables qui se plient, qui se mettent dans la poche. Je vais passer la parole à Monsieur COLOMBO qui me l'a demandée depuis assez longtemps »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je vous remercie Monsieur le Maire, alors pour notre part nous sommes favorables au freefloating parce que ça va mettre un terme quand même à une jungle de la mobilité qu'on a actuellement sur notre métropole avec des vélos, des scooters partout et petit à petit, on les voit apparaître quand même sur notre commune, on voit de temps en temps par-ci par-là, des vélos abandonnés sur les trottoirs, ou dans les fossés, donc ça va permettre quand même de réglementer les choses et je trouve que c'est une bonne chose. En plus ce n'est pas sûr que ces opérateurs nous choisissent aussi, donc il faut tempérer les choses. Moi je pense que, voilà, mais ça va au moins avoir le mérite de pouvoir poser une réglementation sur le stationnement et le dépôt sauvage qui continueront à être prélevés »

Monsieur le Maire :

« Merci donc pour conclure un dernier mot de Madame LESBATS, après je vous proposerai de passer au vote »

Madame Corine LESBATS :

« Oui, je voudrais juste rebondir par rapport à l'inquiétude de Monsieur TEYSSIER concernant la dangerosité peut-être de de ces engins. Bon, vous allez me dire ce n'est pas beaucoup, on a cinq vélos électriques que nous prêtons depuis l'automne dernier, on n'a pas eu un seul accident, un seul problème, alors vous allez me dire, ces gens-là, on les connaît, on a leurs coordonnées, donc c'est peut-être une façon aussi qui nous sécurise. Mais les choses se passent très bien, c'est des vélos électriques ils n'ont pas de souci par rapport à l'usage de leur deux roues électriques, voilà »

Monsieur le Maire :

« Bien, je crois que tout le monde s'est exprimé, je vous propose de passer au vote sur cette dernière délibération. Donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Donc je compte six voix Donc qui est pour ? je vais vous demander de lever la main, donc vingt-trois, donc à l'unanimité cette délibération est adoptée, pardon à la majorité, excusez-moi, c'est la fin de du conseil presque. Alors avant de nous quitter, il y a une question, Il y a bien une question orale, Monsieur CHOLLET, je vous passe la parole »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le Maire, c'est une question donc effectivement qui s'adresse à l'attention de de Monsieur NAUD et Monsieur le Maire, bien sûr. Donc je vous la lis Monsieur le Maire de nombreux Artiguais et Artiguisiennes ont reçu un mail en provenance de l'espace jeune relatif aux inscriptions d'été. Ce mail fait état d'une baisse significative du budget de fonctionnement de cette structure par la même, Il est également précisé que les classes, par conséquent, les places pardon par conséquent seront limitées. L'inscription de nos jeunes comme cela est précisé, s'effectuera selon des critères précis, pouvez-vous s'il vous plaît nous justifier cette baisse significative du budget et nous préciser le choix de ces critères, que nous trouvons bien entendu élitistes »

Monsieur le Maire :

« Alors, bien je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur ce courriel qui n'avait pas été validé par la direction enfance jeunesse auquel est rattaché le service espace jeune. Il n'est pas souhaitable qu'un tel courrier qui expose des opinions et des prises de position, quant aux moyens alloués à ce service, qu'un tel courriel donc soit adressé sans filtre aux familles. Donc j'ai reçu le responsable du service espace jeune pour lui exposer cette situation, lui dire très clairement mon avis, et le rappeler à son devoir de réserve ainsi que ces agents et donc des mesures sont prises pour éviter que cela ne se reproduise. Néanmoins, sur le fond de votre question, concernant le budget, donc l'effectif de l'espace jeune est passé de deux à trois agents donc ce n'est donc pas une baisse du fonctionnement de la structure, puisqu'il a plus de moyens et bien une augmentation d'environ 30 % qui a été engagée depuis l'été dernier. Alors Certes, j'avais demandé que certaines activités consuméristes on va dire, soient remplacées par des activités plus sociabilisantes afin de favoriser des activités en groupe qui feront plus progresser les jeunes autour d'un projet de groupe, c'est ce qu'on souhaite mettre en place au travers aussi de la convention territoriale globale de cette analyse, notamment aussi vers une prise de conscience éco-citoyenne même si on a déjà une ou deux activités autour de ça mais nous souhaitons évoluer et faire évoluer l'espace jeune. Concernant les dépenses, une petite précision aussi je l'ai évoqué un petit peu tout à l'heure, mais les dépenses que doivent faire la commune ne sont pas illimitées, puisque vous avez émis, votre groupe avait émis un pronostic si j'ose dire, une éventualité d'une augmentation du point d'indice de la fonction publique, j'ai relu le conseil du mois de mars de 0,2%. Vous savez qu'aujourd'hui ce qui est annoncé, c'est 3,5 % ce qui est une bonne chose pour les employés, mais qui va représenter une somme d'un peu plus de 175 000 € au bas mot pour une année complète pour la commune. Alors quant aux critères que vous qualifiez d'élitiste, nous n'avons donné ni moi, ni Monsieur NAUD, ni personne, aucune consigne particulière, donc il semble que ces critères soient historiques, donc je rappelle aucune orientation n'a été donnée de notre part. Néanmoins, je reconnais qu'il faut peut-être s'intéresser aussi à ce sujet et si vous avez des critères les uns ou les autres à formuler, nous serons prêts, bien sûr en discuter lors d'une prochaine commission enfance jeunesse à laquelle vous êtes, bien sûr vous participez en tant qu' élu de l'opposition. Et puis un dernier mot sur la frustration peut-être qui était évoquée à ce jour, seulement cinq enfants à peu près sur seulement deux activités spécifiques du mois de juillet, sont en liste d'attente pour le reste, nous n'avons pas de risque ou de limitation du nombre d'enfants qui sont accueillis ou de frustration qui pourraient être évoqués. Je vous remercie. Mesdames et Messieurs, bonne soirée, le Conseil Municipal est terminé, je vous souhaite de très bonnes vacances, profitez-en bien malgré la reprise de la période COVID et puis à très bientôt »

Le Conseil Municipal se termine à 20 heures 30

Le Maire

Alain GARNIER